



Comité Technique Ministériel 8 juin 2022 Déclaration du SNALC

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, Mesdames et Messieurs les membres élus du comité,

Le temps politique et le temps éducatif sont fort différents. De même, la communication politique est parfois très éloignée de l'action politique réellement menée. Si le SNALC entend que le calendrier politique présente des contraintes, il aimerait que la com' soit davantage fondée sur l'intérêt général et le réel.

Ainsi, c'est bien le politique lui-même qui avait annoncé un dégel du point d'indice avant l'été. Pour le SNALC, il n'y a pas à se réjouir de quelque chose qui nous est dû et a vocation à être un mécanisme mathématique automatique ; il y a en revanche à dénoncer le gel de ce même point d'indice pendant le quinquennat précédent. Quant à la temporalité annoncée, le réel nous montre bien qu'elle était parfaitement fantaisiste. Le SNALC rappelle que si le dégel du point d'indice est nécessaire pour tous les agents, il est à lui seul insuffisant pour obtenir le rattrapage salarial dont les personnels de l'Éducation nationale ont besoin.

Il en va de même sur la gestion des ressources humaines. Alors que l'administration a tenté de la développer lors du quinquennat précédent, avec des résultats pour le moment légers au vu du retard pris par notre ministère et du nombre d'agents à gérer, la com' est devenue folle. Le SNALC a été consterné du battage médiatique organisé autour du « job dating » par l'académie de Versailles, qui, non contente d'intensifier son recours à une précarité institutionnalisée, s'en est félicitée, arguant du succès de l'opération. Il faut quand même avoir renoncé à tout semblant d'éthique pour vanter « ce résultat si positif » (je cite la rectrice). Le SNALC pourrait également évoquer les annonces faites par le président de la République lors de son déplacement à Marseille, qui renouent avec le pire de la com' : pas d'information préalable des personnels, annonces vagues sans qu'aucune précision soit apportée sur le comment et le combien (on ne parle même pas de la faiblesse du « pourquoi »), intention exprimée de généraliser une expérimentation qui n'a même pas encore eu lieu.

Pour le SNALC, ce n'est pas la personne du ministre qui fait quoi que ce soit à l'affaire. Nous préférerions de loin un ministre désagréable qui nous augmente à un ministre sympathique qui ne nous augmente pas. Pour le SNALC, c'est la politique menée qui constitue l'essentiel. Celle du quinquennat précédent n'était pas la bonne. S'il s'agit de la perpétuer en modifiant simplement son arôme, ce n'est pas la peine. C'est pourquoi le SNALC demande dès aujourd'hui que trois annonces fortes soient faites :

- un rattrapage salarial sans contreparties pour l'ensemble des personnels,
- l'abandon de toute idée de « pacte » conditionnant même une simple partie de la revalorisation salariale des enseignants,
- un travail de fond sur les modalités et l'organisation de l'école inclusive, visant à terme à la création d'un corps de catégorie B pour les AESH et à l'abandon des PIAL sous leur forme actuelle.

Au-delà de cette déclaration, le SNALC rappelle trois points d'attention. Il y a urgence à faire paraître le décret d'application permettant la CDIisation des AED, et à communiquer les modalités envisagées aux personnels de direction et aux AED potentiellement concernés. Il y a la même urgence à revoir la grille indiciaire des AESH : depuis le 1er mai, tous les AESH en CDD sont rémunérés à l'indice plancher (352), soit au SMIC, et très vite les AESH en CDI le seront également (actuellement, il n'y a déjà plus que 3 points d'indice majoré d'écart entre un AESH en CDD et un AESH en CDI depuis moins de 3 ans). Il y a enfin besoin d'informations sur la publication du décret sur les coordonnateurs de PIAL, dont le recrutement est jugé localement difficile par manque d'attractivité de la tâche et de sa rémunération.

Je vous remercie.